M. Durovray…

Laissez aux salariés les moyens de se défendre…

avec leur Maison départementale des Syndicats !!!

La Maison des Syndicats est d'utilité publique.

C'est l'endroit où :

- Les salariés viennent pour se renseigner et préparer leur défense pour recouvrer leurs droits (souvent envoyés par l'Inspection du Travail en sous effectifs et débordée par les litiges et nouvelles missions).
- Les salariés se réunissent pour créer leur syndicat, Les syndicats tiennent leurs Assemblées Générales et leurs réunions d'informations….
- Se forment les militants pour remplir leurs mandats aux Prud'hommes, de Conseillers du salarié, d'élus au CE, CHSCT, DP et maintenant CSE, mais aussi dans les instances de la Fonction Publique. Certaines de ces formations sont obligatoires.

L'activité est quotidienne et sans relâche, car les droits des travailleurs sont attaqués de toutes parts. C'est aussi la démocratie sociale !

NOM	PRENOM	VILLE	SIGNATURE